



Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le **27 JUIN 2025** S²LO

ID : 062-216204735-20250619-25_03_02-DE

DCM 25.03.02

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
19 juin 2025

Date de convocation :
12 juin 2025

Objet :

Approbation du nouveau Schéma Départemental d'Accueil et d'Hébergement des gens du Voyage portant sur la période 2025-2030

Votes pour : 20
Vote contre : 0
Abstentions : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – M. Éric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANIEL - Mme Nathalie LEGRAND – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Sébastien MILON – Mme Aude DERVILLERS – Mme Marie-France VERREMAN – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – M. Benoît COUPET – Mme Véronique LUPART – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Maxime THERY – Mme Micheline DAUTRICHE – M. Pascal GANTOIS – M. Thierry DISSAUX – M. Michel BINCTEUX – M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Caroline BERROD a donné procuration à M. Sébastien MILON ;
- Mme Nathalie DELZONGLE a donné procuration à M. Pascal GANTOIS ;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER ;

Membres absents : M. Stève CAMPAGNE – Mme Noémie MATTON – Mme Frédérique SAUVAGE – Mme Céline COTTREZ.

Monsieur Vincent GALLOIS est nommé secrétaire de séance.



Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le 27 JUIN 2025

ID : 062-216204735-20250619-25_03_02-DE

DCM 25.03.02

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet d'actualisation 2025-2030 du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV).

Le SDAHGV fixe les secteurs géographiques d'implantation ainsi que les capacités des aires d'accueil permanentes, des aires de grand passage et des terrains locatifs familiaux ou habitats adaptés. Il favorise la prise en compte des besoins des gens du voyage dans les politiques d'habitat. Il est adopté par le Préfet, le Conseil départemental du Pas-de-Calais et de la CABBALR.

Le précédent schéma, sur lequel la ville d'Isbergues avait émis un avis favorable par délibération n° 18.05.13 du 18 décembre 2018, est arrivé à échéance en fin d'année 2024. C'est pourquoi les services de l'Etat, du Département et des communes concernées de la CABBALR ont mené des travaux d'actualisation du schéma.

Les priorités définies par le schéma 2025-2030 sont :

- Dimensionner les besoins en termes d'aires d'accueil et de grands passages au regard notamment des stationnements illicites constatés ;
- Harmoniser le fonctionnement des aires d'accueil permanentes
- Prendre en compte les situations de sédentarisation des personnes issues de la communauté des gens du voyage et développer une offre d'habitat adapté ;
- Mettre en place des actions permettant de faciliter la scolarisation des enfants, l'accès aux droits, l'insertion professionnelle et mieux prendre en compte, dans les aires, les situations de perte d'autonomie et de handicap ;

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage ;

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notré) ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté ;

Considérant que la commission consultative du schéma départemental qui s'est déroulée le 8 janvier 2025 a examiné et validé le projet d'actualisation portant sur la période 2025-2030;

Considérant les priorités définies par le schéma 2025-2030 susmentionnées ;

Considérant que les dispositions de la loi Egalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 prévoient parmi les formalités préalables à l'adoption dudit schéma actualisé, l'avis de l'organe délibérant des communes de plus de 5 000 habitants qui figurent obligatoirement au schéma ainsi que des EPCI qui sont compétents de par la loi;



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

2-7 JUIN 2025 S²LOW

ID : 062-216204735-20250619-25_03_02-DE

DCM 25.03.02

Considérant que le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage portant sur la période 2025-2030 ;

Après en avoir délibéré,

Décide d'approuver le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage portant sur la période 2025-2030.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
26 juin 2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

